

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 4 Mars 2011

RESTAURANT SCOLAIRE : révision de tarifs

Le Conseil Municipal décide de majorer de 1.8 % les tarifs 2010,

- enfants (primaire) 2.80 €
- enfants (maternelle)..... 2.50 €
- adultes..... 5.81 €

Salle des Forges : avenant N° 1 marché Peinture - Solémur

La commission « bâtiments » a estimé nécessaire de repeindre le sas d'entrée ainsi que toute l'entrée et la partie « bar ». Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise SOLEMUR pour un montant de 1 300.19 € H.T soit 1 555.03 T.T.C

Modification statutaire de la Communauté de Commune de BOURBRIAC Transfert de l'Action sociale d'intérêt communautaire en direction du maintien des personnes âgées et/ou handicapées.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de Monsieur Le Président de la Communauté de Communes un courrier en date du 8 Décembre 2010 par lequel il l'informe que le Conseil Communautaire, par délibération N°76-2010, propose le transfert à la Communauté de Commune de BOURBRIAC de la compétence ci-dessus précisée. Dans cette perspective, il est demandé aux Conseils Municipaux des Communes adhérentes de se prononcer sur l'extension des compétences de la Communauté de Communes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, la majorité (14 Pour et 4 Abstentions) se prononce en faveur du transfert à la Communauté de Communes de BOURBRIAC, de la compétence communale « Action sociale d'intérêt communautaire, en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées », ainsi que de nouveaux services susceptibles d'être créés, favorisant le maintien à domicile : services de nuit, transport à la demande...

De manière générale, ce transfert de compétence permettra à la Communauté de Communes d'assurer la gestion desdits services, soit par intégration directe avec des budgets séparés par activités, soit par la création d'un CIAS. Toutefois, durant une période transitoire, la gestion de ces services sera poursuivies par le SAMAD ;

Affaire LE GROS / la Commune de BOURBRIAC : appel du Jugement

Par courrier reçu le 1^{er} Mars, la Cour Administrative d'appel de NANTES informe que M. François LE GROS fait appel du jugement rendu par le Tribunal Administratif de RENNES en date du 10 Novembre rejetant sa requête contre la délibération en date du 27 Novembre 2006 par laquelle le Conseil Municipal de BOURBRIAC a approuvé la révision du P.L.U.

Le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à présenter un mémoire de réponse
- désigne Maître BOIS pour assurer sa défense
- autorise le Maire à régler les honoraires qui seront présentés.
-

Programme de Voirie 2011

Le Conseil Municipal décide d'inclure dans le programme de voirie 2011, la pose d'un revêtement sur les 2 portions de voies suivantes :

- 50 mètres Rue d'Avaugour
- 50 mètres à Koat Forn

CONTRAT DE CESSION DE LICENCE / LOGICIELS ET PRESTATIONS

Société	OBJET	DUREE Du contrat	MONTANT ANNUEL H.T.
JVS Mairistem	Cession de licence Mise à niveau corrective Assistance à l'utilisation	3 ANS	3 379.20 € 422.40€ 422.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au contrat ci-dessus.

** ** *